

aussi parfaite que possible et qu'elle favorise tous les cultivateurs, les riches comme les pauvres.

Le ministre a confiance en cette mesure. Il n'a rien à cacher. Pourquoi ne la laisse-t-il pas examiner, après avoir entendu des témoins, par des membres de notre parti et des membres de son propre parti? Je suis disposé à appuyer le retrait de cet amendement si le ministre montre clairement qu'il a foi en cette mesure législative et qu'il est persuadé qu'un examen du comité de l'agriculture ne saurait lui nuire. C'est tout ce que nous demandons. J'ai dit que ce bill ne profitera qu'aux gros agriculteurs. Que le ministre annonce le renvoi de cette mesure législative au comité de l'agriculture, où des témoins pourront être entendus et ces questions tirées au clair. Que cherche-t-il à cacher? Que cherche-t-il à faire accepter de force à la Chambre en disant continuellement: «Vous avez déjà retenu trop longtemps l'adoption de cette mesure législative.» De quoi a-t-il peur? Est-ce des taux d'intérêt? Est-ce de la définition des machines agricoles? Craint-il la disposition prévoyant les billets à ordre? A-t-il honte de cette disposition? Pourquoi cette disposition doit-elle entrer dans le bill? En rapport avec la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les agriculteurs ont, entre tous, fait honneur à leurs obligations en ce qui concerne le remboursement des prêts; la perte a été de moins de 1/10 p. 100. Pourquoi cette disposition particulière doit-elle entrer dans le bill? Le ministre tente-t-il de salir la réputation des agriculteurs, bien que la plupart des institutions de prêt respectent la bonne réputation qu'ils se sont acquise en faisant face à leurs engagements?

Qu'est-ce qui justifie la disposition suivant laquelle tout agriculteur qui entre dans un syndicat doit être responsable du montant global de l'obligation assumée? Combien d'agriculteurs signeraient des billets à ordre pour rembourser peut-être \$50,000, tandis que leur propre participation ne sera éventuellement que d'un dixième de la somme? Déférons cette mesure au comité de l'agriculture afin de voir ce que sait la Banque d'expansion industrielle en ce qui a trait aux prêts aux agriculteurs. Que les syndicats agricoles viennent nous dire ce qu'ils pensent de cette proposition. Ce sont là des organismes qui ont dans le passé fait des propositions valables. Pourquoi le ministre essaie-t-il de hâter l'adoption de cette mesure législative? Il a lui-même dit qu'il s'agit d'une mesure d'expérimentation. Cependant, nous ne sommes pas censés dire un mot, nous sommes censés l'adopter sans poser de questions. Nous trahirions ainsi nos responsabilités. Le fait que ce soit une mesure législative neuve et expérimentale constitue une bonne raison

de la déferer au comité de l'agriculture, pour qu'elle soit examinée plus à fond.

Toute cette affaire de sociétés et d'associations pourrait être organisée, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, que la Chambre a remaniée récemment. Tout ce qu'offre la mesure à l'étude aurait alors pu être examiné, et la question tranchée du même coup. L'avantage, c'était le taux d'intérêt de 5 p. 100 pour tous les prêts sur les machines. L'outillage aurait représenté la première garantie. Il ne s'agirait pas d'un billet à ordre qui, une fois signée, enlèverait sa terre, sa maison et tout le reste au cultivateur, pour couvrir une perte totale pour le syndicat. Certains députés pensaient que la signature de ce billet à ordre compromettrait sérieusement la réputation de solvabilité du cultivateur. Or, qu'est-ce qui serait aujourd'hui plus utile au cultivateur que la réputation d'être solvable?

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. La présidence a, d'ailleurs, tenu compte des trois minutes environ qu'ont pris les rappels au Règlement.

**M. Horner (Acadia):** Les députés consentiront, sans doute, à l'unanimité à ce que je poursuive mes propos?

**Des voix:** Non.

**M. Otto:** Je tiens à poser la question de privilège. Le député d'Acadia emporté par le feu de son discours, a fait une déclaration qui touche non seulement certains députés, mais l'ensemble des cultivateurs. En comparant ceux qui avaient formé un syndicat avec la famille Kight, il a dit que ce n'était pas tant la collaboration qui comptait pour eux que le tout-puissant dollar. Or, je suis certain que le député n'a pas vraiment voulu dire cela, et qu'il n'aimerait pas voir cette affirmation au compte rendu.

**M. Horner (Acadia):** Je parlerais, pendant quelques instants, de cette question de privilège. J'essayais d'établir la différence entre l'exploitation en famille et l'exploitation purement commerciale, c'est-à-dire l'association d'un groupe de cultivateurs. J'ai dit que, l'exploitation en famille, unie par la parenté, où le père guide le fils, diffère fortement de celle où cinq ou six hommes d'affaires exploitent une entreprise. Le premier intérêt de ceux-ci consiste à veiller à ce que le syndicat fasse des bénéfices. Je sais, évidemment, que si une société...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le député a expliqué la déclaration qu'on lui avait signalée—ce qui était nécessaire, à mon avis. Mais il n'y a pas lieu, ici, de poser la question de privilège.